

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 17 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DPE 25** Adhésion et approbation de la charte du « Global Network Water Museums » par la Ville de Paris, au titre des années 2019 et suivantes.

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation, de la charte du « Global Network Water Museums » par la Ville de Paris et son adhésion, au titre des années 2019 et suivantes,

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à approuver la charte et adhérer au « Global Network Water Museums » ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la cotisation au « Global Network Water Museums » pour l'année 2019 et suivantes ;

Article 3 : La cotisation annuelle exigible pour l'adhésion de la Ville de Paris à l'association « Global Network Water Museums » sera imputée à hauteur de 360 euros pour l'année 2019 en section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**